



MADAGASCAR



1. INFORMATIONS ESSENTIELLES

INFORMATIONS SUR LE PAYS

Superficie :	587 000 Km ²
Population :	16 437 220 habitants en 2002
Classement IDH :	149 ^e sur 175
Espérance de vie :	53 ans
Taux de mortalité infantile :	84 pour 1000 naissances vivantes en 2001
Taux net de scolarisation dans le primaire :	68% en 2001
Enfants atteignant la 5 ^e année d'école :	22% en 1991
PIB par habitant (PPA*) :	830\$ en 2001
Taux de croissance du PNB :	- 12%
Nombre estimé d'enfants travailleurs dans le pays :	1 400 000 sur 4 200 000 (soit environ 33%)

* PPA : Parité de Pouvoir d'Achat. Dans toutes les comparaisons internationales nécessitant de prendre en compte le niveau réel des prix, les données converties en PPA sont en effet plus appropriées que celles calculées simplement avec un taux de change.



Photo: © OIT/Derrien J.M.

Les six premiers mois de l'année 2002 ont été marqués par une crise sans précédent qui a paralysé la vie économique, sociale et politique, à la suite des élections présidentielles controversées qui ont eu lieu en décembre 2001.

Les impacts de la crise sociopolitique sur les conditions de vie de la population sont désastreux et continuent de se faire sentir. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le Développement (en 2002), de la Banque Mondiale mais également des structures gouvernementales, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'année 2002 a connu une baisse variant entre - 10% et - 12%. Les prévisions de croissance avant la crise étaient de +6,5%.

RATIFICATION DES CONVENTIONS ET LEGISLATION

Madagascar a ratifié la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi en 1999 et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants en 2001. L'âge minimum d'admission à l'emploi a été fixé à 15 ans.

La mise en conformité des lois en vigueur avec les conventions en matière de droits et protection de l'enfant, à travers un processus participatif, initié par la direction des réformes du Ministère de la Justice appuyé par l'UNICEF, a été lancée au mois de mai 2003.

Madagascar a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1991, et en 2000 le protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants.

Madagascar a également signé la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1992, mais ne l'a pas encore ratifiée.

PARTENAIRES

- Ministère de la Population,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de la Fonction publique du Travail et des lois sociales,

- Inspection du travail dans les six faritany (Antsiranana, Mahajanga, Toamasina, Antananarivo, Fianarantsoa, Toliary),
- Association des Médecins d'exercice libérale pour la santé maternelle et infantile,
- Inspection du travail Antsiranana,
- Aide et Action Mada Nord,
- Association AKOMBALIHA,
- Association pour la Promotion de la Population et Sauvegarde de l'Environnement Toliary,
- Association ManaoDE,
- Association Tafa,
- Association CAVEM,
- Plate forme des droits de l'homme (section Mahajanga),
- Enfants du Monde-Droits de l'Homme Mahajanga,
- Groupe de Développement,
- UNICEF,
- Association des Médecins des Ministères.

BAILLEURS DE FONDS

France, Etats Unis d'Amérique

OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC

Contribuer à l'abolition du travail des enfants à Madagascar et à leur retrait des pires formes de travail.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC A MADAGASCAR

- A la fin du projet, le personnel de diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales sera capable de prendre des initiatives et de mener des actions coordonnées contre le travail des enfants.
- Les principaux acteurs (parents, enfants, employeurs, syndicats par exemple) auront été sensibilisés sur la question du travail des enfants.
- A la fin du projet, les conditions de travail des enfants particulièrement exposés auront été améliorées, et certains groupes d'enfants travailleurs auront été retirés de ce travail. Des alternatives viables auront été proposées aux enfants et à leur famille grâce à des actions directes.

INTERVENTION DE L'IPEC DANS LE PAYS

- Programme assorti de délais,
- Programme national,
- Programme régional,
- SCREAM.

2. INTERVENTIONS DE L'IPEC ET PRINCIPAUX RESULTATS

PROGRAMME NATIONAL

L'IPEC travaille en collaboration avec les organisations partenaires au niveau local et national en vue de développer et de mettre en œuvre des actions visant à prévenir et éliminer le travail des enfants.

La gestion et le suivi des programmes sont assurés par l'IPEC.

La stratégie multisectorielle des programmes nationaux de l'IPEC vise les objectifs suivants : le renforcement des capacités nationales, la sensibilisation et l'information des divers acteurs, l'action directe de retrait des enfants du travail et leur réhabilitation.

- Renforcement des capacités nationales :
 - Groupe de travail interdisciplinaire (GTIC) « appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants ».
- Sensibilisation et information :
 - Célébration annuelle de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants (le 12 juin).
 - Tous les Programmes d'action d'appui direct et d'appui institutionnel procèdent à des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale pour prévenir la mise au travail et assurer le retrait des enfants du travail.

- Actions directes (retrait et réhabilitation) :
 - Retrait de 150 enfants des travaux dangereux dans les mines de saphir à Ambondromif Ehy et proposition d'alternatives.
 - Amélioration des conditions de vie et de travail de 600 enfants travailleurs ruraux à Antsiranana grâce à l'éducation.
 - Amélioration de la situation et retrait de 180 enfants casseurs de pierres dans la commune d'Ambohimam Gakely.
 - Renforcement de la prévention contre la mise au travail des enfants casseurs de pierres dans la commune d'Ambohimam Gakely.
 - Prévention contre la mise au travail de 140 enfants travailleurs dans les salines à Ankaliaka, Ankiembé Toliara.
 - Retirer les enfants du travail et améliorer les conditions de vie et de travail des enfants ruraux travaillant dans la carrière de pierres à Belobaka Mahajanga.
 - Programme intégré pour retirer 150 enfants du travail et améliorer leurs conditions de vie dans le secteur informel urbain à Antananarivo.
 - Programme intégré en faveur des enfants travailleurs pour la prévention, le retrait des enfants du travail et l'amélioration de leurs conditions de travail dans la ville de Mahajanga.

Résultats

- Le nombre de bénéficiaires directs du programme national pour la période 2002-2003 s'élève à 2'085 enfants (945 garçons et 1'140 filles).
- Le nombre d'enfants ayant bénéficié indirectement du programme d'action est de 518 (174 garçons et 344 filles). Ces enfants ont été ciblés par les programmes d'action. Ils ne bénéficient que de certaines activités telles que : soins médicaux, loisirs et parfois de goûters avec les autres enfants.
- Le nombre d'enfants ayant bénéficié de l'amélioration du système éducatif est estimé à 1'856 (743 garçons et 1'113 filles).



PROJET « COMBATTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR. CONTRIBUTION DE L'IPEC AU PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS »

Ce projet a pour objectif d'assister le gouvernement de Madagascar, les partenaires sociaux de l'OIT et les autres organismes clés dans la mise en place d'une structure de base pour l'élimination effective des pires formes de travail des enfants sur une période de 15 ans. Dans le cadre du plan stratégique de réduction de la pauvreté à Madagascar, le rôle de l'IPEC est d'apporter son soutien à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le travail des enfants afin : d'améliorer les connaissances existantes sur la question ; de renforcer la politique nationale contre le travail des enfants (cadre législatif, politique de développement, éducation, ...) ; de renforcer le système éducatif et la formation professionnelle pour faciliter la réinsertion des enfants travailleurs ou ex-travailleurs ; et enfin de mener des actions directes contre l'exploitation des enfants notamment dans les mines, les carrières, la prostitution, les travaux domestiques et dans le secteur rural et informel.

PROGRAMME SCREAM

L'IPEC a lancé une nouvelle initiative axée sur l'éducation et la mobilisation sociale, « SCREAM Halte au travail des enfants ! » en vue d'aider les éducateurs du monde entier à renforcer la compréhension et la sensibilisation des jeunes face au travail des enfants. SCREAM (**S**upporting **C**hildren's **R**ights through **E**ducation, the **A**rts and the **M**edia) a pour objectif de promouvoir les droits des enfants par l'éducation les arts et les médias (**voir fiche générale SCREAM**).

Un projet de développement de SCREAM à Madagascar est en cours, le lancement est prévu courant 2004.



Photo: © OIT/Derrien J.M.

3. QUELQUES EXEMPLES DETAILLES DE REALISATIONS

PROGRAMME NATIONAL

Projet

« Appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants à Madagascar »

Action entreprise

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action « Appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants à Madagascar », la création d'un mécanisme institutionnel regroupant différentes parties prenantes a été nécessaire afin d'assurer la coordination et la cohérence des activités prévues par ce programme.

Ce groupe de travail interdisciplinaire, à caractère consultatif, outre sa mission de coordination assure également, la promotion, la synergie des actions du projet, la définition et la validation du contenu des supports de sensibilisation, l'examen du projet de texte avant soumission et adoption et la représentation du programme dans toute l'élaboration de politiques nationales ou sectorielles de développement en vue de prendre en compte le travail des enfants.

Résultats

- Tous les ministères concernés par le problème du travail des enfants, les partenaires sociaux, les parlementaires, les universitaires ainsi que les membres du barreau impliqués indirectement ou

directement dans cette lutte par l'intermédiaire de leurs représentants sont engagés.

- L'action élargie multi-sectorielle entre le travail des enfants permettra d'influencer la politique et les actions du Gouvernement. De plus, le Ministre du travail actuel et son équipe avec l'appui du projet démontrent son engagement en menant les campagnes de sensibilisation à tous les niveaux (parlementaires, sénateurs, provinciaux et communautaires, etc.).
- Les enfants qui ont reçu un apprentissage professionnel au centre Manjary Soa sont placés dans une société en Zone Franche et leur travail apprécié par les différents responsables.

Facteurs clés du succès

- Responsabilisation des différents leaders en les impliquant activement dans les activités à mener dans le cadre du programme d'action, et en même temps les soutenir dans les différentes démarches.
- Collaboration avec les employeurs des sociétés Zone Franche dans le placement des enfants.

Conditions de la réussite de ce projet

- Saisir les opportunités où l'engagement de tout un chacun est de mise.
- Entretien d'un environnement « social et politique » favorable.

Le Groupe de Travail Interdisciplinaire de Coordination, vu sa composition, ses attributions et sa structure amenée à ne pas disparaître, peut assurer la continuité des activités prévues dans le programme, contrairement au CDN où les membres peuvent changer à tout moment (exemple : lors d'un changement du Gouvernement).